

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**

61, rue Henri Régnault  
92075 Paris-La-Défense Cedex

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*

1, cours Valmy  
92923 Paris-La-Défense Cedex

## **NATIXIS**

**Attestation des commissaires aux  
comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article  
L. 225-115 4° du code de commerce  
relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les  
mieux rémunérées pour l'exercice clos  
le 31 décembre 2013**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2013

Natixis S.A.  
30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris  
*Ce rapport contient 4 pages*

**DELOITTE & ASSOCIES**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**

61, rue Henri Régault  
92075 Paris-La-Défense Cedex

**KPMG Audit**

*Département de KPMG S.A.*  
1, cours Valmy  
92923 Paris-La-Défense Cedex

## **NATIXIS**

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Direction des Ressources Humaines. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

*NATIXIS S.A.*  
*Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans  
le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global  
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 12 100 456,13 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

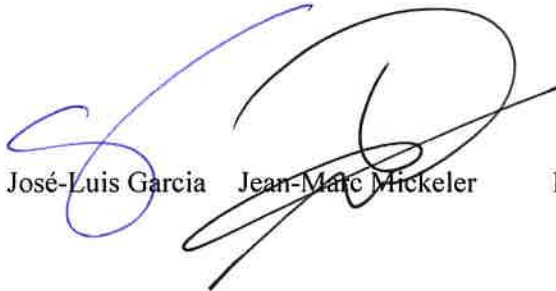
La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

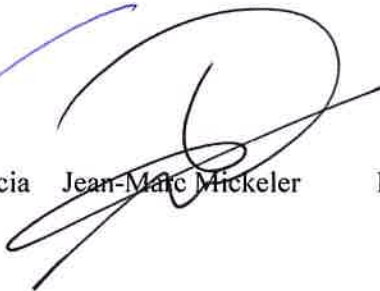
Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 2 avril 2014


DELOITTE & ASSOCIES


MAZARS


KPMG Audit  
Département de  
KPMG SA

  
José-Luis Garcia

  
Jean-Marc Mickeler

  
Michel Barbet-Massin

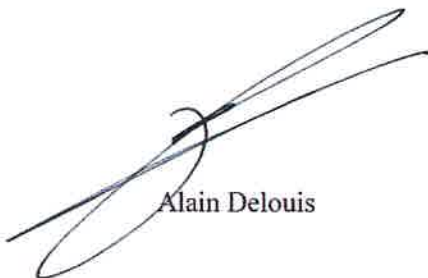
  
Emmanuel Doseman

  
Jean-François Dandé

## ATTESTATION

Je soussigné, Alain Delouis, Directeur des Ressources humaines de Natixis SA, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 4 970 490 073,60 euros, immatriculée au registre du Commerce et de Sociétés de Paris sous le numéro 542 044 524, dont le siège social est situé au 30, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris, atteste que les rémunérations brutes de toute nature, versées au cours de l'exercice 2013 aux dix personnes les mieux rétribuées de l'établissement, se sont élevées à 12.100.456,13 euros.

Fait à Paris, le 10 mars 2014  
Le Directeur des Ressources humaines



Alain Delouis